

R. Syme
Président de la

L'OFFICIER DEFENSEUR PRONONCE UNE PLAIDOIRIE

Simplement monsieur à ajouter au témoignage que le type a donné que, d'après moi, voici un garçon qui a quitté l'unité pour aller aider son père qui, apparemment a une ferme de 500 acres, ce qui est assez grand et qui requiert certainement la main-d'oeuvre de plus qu'un homme ou deux hommes et que son intention était claire de revenir à l'unité puisqu'il s'est livré lui-même.

De plus, je remarque que le type s'est absenté la journée même qu'il a été passé aux Fusiliers du St-Laurent.

LA COUR:- Il n'y a rien dans la preuve qui établit ça.

L'OFFICIER DEFENSEUR CONTINUE:-

Ce jeune homme a 23 ans. Il a fait son service militaire, son "basic" et son "advanced" pour ensuite se trouver dans un dilemme, à savoir s'il allait aider son père ou s'il allait rester dans l'armée.

Je comprends que la majorité de ces jeunes sont très peu instruits des questions de l'armée et des sévérités de la loi. Dans la plupart de nos camps, les officiers sont surchargés d'ouvrage et font toutes sortes de choses excepté ce qu'ils devraient faire réellement, mettre le soldat au courant de la loi militaire. Je le sais par expérience, j'ai passé par les unités et dans les unités on travaille sur ce point tout de suite lorsque les recrues nous sont amenées; ils ne savent pas un seul mot après leur "basic" et leur "advanced" et, dans ce cas-ci, il est patent que si ce jeune homme avait su que la loi de l'armée défendait de quitter l'armée sous peine d'une peine sévère, il ne l'aurait certainement pas fait et, s'il a quitté l'armée, c'est parce qu'il n'était pas au courant des lois de l'armée et qu'ayant du coeur il a cru bien faire et bien servir son pays en allant aider son père pour produire et aider nos soldats outre-mer et un peu partout.